

Mercredi 17 mai 2017
De 9 h 00 à 17 h 30

Maison du Barreau
2-4 rue de Harlay, 75001 PARIS

AvoSial

AVOCATS D'ENTREPRISE
EN DROIT SOCIAL

PROGRAMME

8H30 : Café d'accueil

9H00 : Introduction par M. Nicolas CADÈNE, Rapporteur Général de l'Observatoire de la Laïcité

Table ronde 1 : RH en crise de foi

Comment les entreprises vivent-elles les revendications religieuses et quelles stratégies mettent-elles en place pour assurer la paix sociale ?

Soumia MALINBAUM – Directrice Business Development KEYRUS, Présidente d'honneur de l'AFMD
Patrice OBERT – Délégué Général à l'Éthique – Groupe RATP
Jean-Luc PETITHUGUENIN – Président du groupe PAPREC

Animateur : Agnès CLOAREC-MÉRENDON – Avocat – Membre d'Avosial

10H45 : Pause-café

Table ronde 2 : Le Droit de Croire

La loi permet maintenant de limiter les comportements et signes religieux en entreprise, par le règlement intérieur. Perspectives juridiques et judiciaires, françaises et européennes.

Olivier DUTHEILLET de LAMOTHE – Président de section honoraire au Conseil d'Etat, Membre honoraire du Conseil constitutionnel
François PINATEL – Avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation
Arnaud SCHAUMASSE – Chef du Bureau central des cultes

Animateur : Marie-Hélène BENSADOUN – Avocat – Vice-Présidente d'Avosial

Clôture de la matinée par Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats du Barreau de Paris

13H00 : Cocktail déjeunatoire

14H30 : Reprise

Table ronde 3 : L'entreprise œcuménique

Regards croisés des principales religions sur l'entreprise confrontée aux salariés trop spirituels.

Monseigneur BEAU – Collège des Bernardins
Floriane CHINSKY – Rabbin du MJLF
Philippe GAUDIN – Philosophe, Président de la commission Islam de la Fédération protestante de France
Anouar KBIBECH – Président du Conseil français du culte musulman

Animateur : Stéphane BLOCH – Avocat – Membre d'Avosial

15H45 : Pause-café

Table ronde 4 : L'employeur doit-il avoir la foi chevillée au corps [social] ?

Toute religion plongée dans l'entreprise, subit de partout des poussées contraires égales à la foi des salariés qu'elle emploie. Avis des sociologues sur ce nouveau principe d'Archimède

Patrick BANON – Ecrivain spécialisé en sciences des religions et systèmes de pensée
Bertrand VERGELY – Philosophe et théologien

Animateur : Nicolas SAUVAGE – Avocat – Membre du Bureau d'Avosial

Conclusion : Nicolas de SEVIN, Avocat - Président d'Avosial

LE SILENCE RELIGIEUX DANS L'ENTREPRISE

Aujourd'hui, près d'un manager sur 4 se dit¹ régulièrement confronté au fait religieux en entreprise (port de signes religieux, demandes d'absences pour fêtes religieuses, temps de prières, refus ou réserves manifestes quant à l'exécution de tâches ressortant du contrat de travail, discrimination...).

Autant de situations sensibles qui font se poser la question de l'efficacité de notre droit face à la progression du sujet religieux en entreprise. Interrogation d'autant plus grande que la Cour de cassation, devant statuer sur la question de la légitimité d'un licenciement pour port du voile en entreprise, a préféré saisir la CJUE d'une question préjudicielle alors que notre jurisprudence était, semble-t-il, fixée sur le sujet.

Par deux décisions en date du 14 mars 2017, la CJUE donne aux entreprises un mode d'emploi pour interdire le port visible de tout signe politique, philosophique ou religieux sans encourir le risque de discrimination.

Fébrilité de nos plus hautes institutions judiciaires, timidité de nos politiques sur la question du fait religieux en entreprise, encore une fois les autorités laissent seules les entreprises privées face à cette question. Doivent-elles faire observer un Silence Religieux en leur sein ? Doivent-elles prendre en compte les religions dans leur mode de fonctionnement ou est-ce plutôt aux religions de s'adapter à l'entreprise ? AvoSial a convié des magistrats, des sociologues, des philosophes, des représentants des différentes communautés religieuses et des avocats pour réfléchir et apporter des réponses à ces questions.

Inscription obligatoire

Montant des droits d'inscription : 150 €
Gratuit pour les adhérents d'Avosial, les magistrats et les étudiants



Renseignements et inscriptions :
Sylvie DORÉ – Tél : 01-30-90-83-71
contact@avosial.fr – www.avosial.fr



Colloque validé au titre de la formation continue des avocats

¹ Enquête institut Randstad et Observatoire du fait religieux en entreprise rendue publique le 21 avril 2015